

Derrière la notion de l'âge de la retraite, il existe différentes notions qui peuvent se superposer ou se substituer. Il faut donc distinguer l'âge légal, l'âge effectif, l'âge du taux plein, l'âge d'annulation de la décote, et depuis peu l'âge pivot.

Cette multiplication des notions vise à affaiblir la confiance dans le système de retraite, en rendant floue la réponse à la question essentielle que tout le monde est en droit de se poser : « quand et avec combien pourrai-je partir ? ».

fichiers:



[Télécharger fiche_technique_retraite_age_legal.pdf](#) (398.03 Ko)

Public: [Fiches Techniques / Argumentaires](#)

[Retraites](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
